

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2016-26 en date du 06/04/2016 concernant le contrat d'entretien du défibrillateur cardiaque :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 avril 2016, à 19H15, suivant convocation en date du 31 mars 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Christelle LATOUR, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Marc DUBREUIL, Aurore DUFOUR, Christine CASTANET.

M. Alain FAUCHER, maire adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser régulièrement une maintenance préventive sur le défibrillateur cardiaque mis en place au Stade Las Minaudas en 2013. En effet, il est impératif de changer périodiquement des éléments tels que les électrodes et les batteries et de s'assurer de son bon fonctionnement.

Il présente donc ce contrat forfaitisé comprenant :

- Dépense forfaitaire annuelle : 220 € HT,
- Durée du contrat : 5 ans.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ensemble des propositions ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat correspondant.

A La Geneytouse, le 08 avril 2016

Le Maire,

Alain FAUCHER

